



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 35257

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation d'une personne ayant effectué trois années d'apprentissage non rémunéré dans les années soixante. La caisse régionale d'assurance maladie lui refuse la validation de ces trois années. Il apparaît, en effet, que les cotisations patronales versées à l'époque par l'employeur ne permettent pas cette validation. Il lui demande quelle mesure elle entend adopter afin de remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35257

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1999, page 5559